

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00011

**CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE BONIFICATION AVEC LES ASSOCIATIONS
PORTANT LES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI) – FONDS D'AIDE
2020**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 69

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoir :

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON

Membres titulaires absents excusés :

M. Cyrille BONNEFOY, M. Martial FAUCHET, M. Yves LECOCQ

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210121-020210001100

DATE D'APPARITION : 20 janvier 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE BONIFICATION AVEC LES ASSOCIATIONS PORTANT LES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI) – FONDS D'AIDE 2020

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de Saint-Etienne Métropole met en œuvre une programmation d'actions dans le cadre du dispositif LOIRE (Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi) en partenariat avec le Département de la Loire.

Le cœur du dispositif repose sur l'accompagnement renforcé de 1400 personnes en moyenne par an, via une équipe de 18 référents de parcours.

Ces personnes en difficultés et en recherche d'emploi peuvent bénéficier des actions suivantes comprises dans les axes suivants :

Axe « Redynamisation et mobilisation vers l'emploi » : l'objectif de ces actions est de travailler sur les différents freins à l'emploi des demandeurs d'emploi en grande difficulté : la mobilité, les problématiques sociales, la prise de confiance en soi... Des supports tel que le théâtre, les sports collectifs ou encore la culture visent à faire prendre conscience aux bénéficiaires de leur potentiels, aptitudes et ainsi recouvrer une confiance en soi garante d'une insertion facilitée.

Axe « Renforcement des partenariats avec le secteur économique » : ces actions, dont la mise en œuvre a été fortement impactée en 2020 avec le double confinement vise à consolider l'apprentissage des codes professionnels des personnes via notamment la mise en œuvre d'entretien de simulation avec des professionnels, la mise en situation de travail en Atelier Chantier d'Insertion (ACI), l'accès au travail intérimaire ou emploi classique. Ces actions sont mises en œuvres par des réseaux d'entreprises ou fondations.

Axe « Formation » : cet axe comprend les formations linguistiques et de remise à niveau sur les savoirs de base.

Au titre de l'axe « Renforcement des partenariats avec le secteur économique », il est proposé de poursuivre en 2021 le soutien au dispositif d'Atelier Chantier d'Insertion (ACI). Ce dispositif permet de garantir et d'assurer l'accès des participants du dispositif LOIRE aux ACI. Dans ce cadre-là, Saint-Etienne Métropole met en œuvre des conventions individuelles de bonifications avec les structures mettant en œuvre des ACI, en étroite partenariat avec le Département de la Loire.

Ainsi, Saint-Etienne Métropole octroie 300 € par mois pour l'accompagnement spécifique du bénéficiaire par l'ACI. Cet accompagnement donne lieu à la formalisation d'un bilan

mentionnant le suivi du parcours de la personne, les étapes mobilisées et les formations mises en œuvre et retrace 3 phases importantes de l'évolution de la personne dans la structure :

- Intégration du salarié,
- Accompagnement dans l'emploi,
- Accompagnement à la recherche de solutions.

En 2020, plus de 60 personnes accompagnées par le PLIE ont pu bénéficier d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans une structure du territoire .mettant en œuvre un ACI

Les structures employeurs pouvant être concernées par ces conventions sont les suivantes :

- Chrysalide,
- SOS Chantier Nature / Convergence,
- Actiform – Les jardins de Valériane,
- Les jardins d'Oasis,
- ACARS,
- Parc de Montaud,
- Ondaine Agro,
- Loire Service Environnement,
- Ressourcerie des Monts du Lyonnais,
- La ferme du Rebond,
- Insertbativert (la Sauvegarde).

Pour l'année 2021, il est proposé de reconduire ce dispositif avec les structures précitées. Le PLIE de Saint-Etienne Métropole propose d'allouer 122 400 € à la mise en œuvre de ces conventions, sous réserve de l'adoption du BP 2021.

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole assure la mise en œuvre et le suivi d'un fonds d'aide qui permet de lever les freins financiers à la mise en place d'étapes de parcours d'insertion.

Il peut se traduire par un soutien financier partiel ou total à la prise en charge de coûts de déplacements (tickets de transport STAS), alimentation, équipement technique (vêtement de travail, chaussures de sécurité ...), frais de garde d'enfant, aide au permis de conduire ... Il peut également permettre, aux participants du PLIE, un accès à la formation.

En 2020, une quinzaine de personnes ont bénéficié de cette aide pour le financement de permis de conduire ou le co-financement de formation, ainsi que le matériel professionnel requis (ordinateur pour formation à distance en visio...).

Pour l'année 2021, le PLIE souhaite affecter 5 000 € au Fonds d'aide sur ses fonds alloués dans le cadre de l'Accord cadre départemental du dispositif LOIRE et de la Convention bilatérale Département de la Loire / Saint-Etienne Métropole, sous réserve de l'adoption du BP 2021.

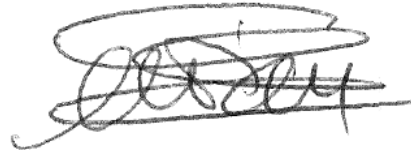
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise la mise en place du Fonds d'aide 2021 à hauteur de 5 000 €,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions individuelles avec les structures employeurs du territoire concernées par le dispositif ACI et allouer 122 400 € à la mise en œuvre de ces conventions,
- Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 11 art. 6228 du budget emploi-insertion EMPINS de l'exercice 2021 sous réserve de l'adoption du BP 2021.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU